

République française

Département de la Haute-Loire

Commune de Montregard

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 26 octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 11

Présents : DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François - JURY Gilles - MATHIEU Marie-Thérèse – MENIS Alexandre - MONGEVILLE Christophe - MONTERYMARD-GRAS Florence - MOULIN Emmanuel - MOULIN Martine – RANCON Raphaël - ROMEAS Frédéric

Absents excusés : FOURNEL Audrey – RIFFARD David – SAMUEL Béatrice

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2018

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 7 septembre 2018 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

1ère délibération : demande de versement du fonds de concours Ecoles pour l'année 2017 – 2018 à la CCPM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la CCPM (Communauté de Communes du Pays de Montfaucon) a mis en place un fonds de concours Ecoles pour la période 2016 - 2020.

En ce qui concerne l'année scolaire 2017-2018, Monsieur le Maire propose de solliciter la CCPM pour un montant de 304 euros x 44 élèves, soit 13 376 euros.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter ce fonds de concours.

Autorisation approuvée à l'unanimité.

2^e délibération : demande de versement de fonds de concours à la CCPM sur opérations d'investissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que ce fonds de concours vise à accompagner financièrement les communes dans leurs travaux d'investissement, fixé à hauteur de 50 % de l'autofinancement assumé par la commune.

Après avoir présenté les différentes opérations réalisées en 2018, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la CCPM un total de fonds de concours pour 120 569,29 euros.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter ce fonds de concours Investissement pour le montant précité.

Autorisation approuvée à l'unanimité.

3^e délibération : attribution de subvention à la maison de Jonathan

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'association «Maison de Jonathan», située en face de l'Hôpital Nord de Saint-Etienne accueille les personnes accompagnant des patients hospitalisés.

Afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses, l'agrandissement de cette structure devient nécessaire.

Pour aider à son financement, une opération dite «1 euro par habitant» est lancée auprès de toutes les communes de la Loire, de Haute-Loire et d'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser une subvention à cette structure, pour l'année 2018, pour un montant de 618 euros.

Autorisation approuvée à l'unanimité.

4^e délibération : attribution de subvention au Club de Foot, nommé Groupement Haut Pays du Velay

Monsieur le Maire expose aux Conseillers municipaux qu'un groupement de 200 jeunes de 7 à 18 ans a été créé parmi les clubs de Dunières, Montfaucon et Montregard-Raucoules.

Afin d'assurer une formation de qualité à ces jeunes, il a été procédé à l'embauche d'un éducateur dont le poste est financé d'une part par le Département et, d'autre part, par les quatre communes concernées.

Monsieur le Maire propose de participer au financement de ce poste, au titre de la saison sportive 2018-2019, pour un montant de 480 euros.

Proposition approuvée à l'unanimité.

5^e délibération : acquisition d'un tracteur d'occasion pour le déneigement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs fournisseurs pour l'acquisition d'un tracteur d'occasion pour effectuer le déneigement

sur la commune, en remplacement du camion, matériel devenant vieillissant.

Après étude des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre des Ets THEVENON pour un montant de 42 874 euros HT, soit 51 448,80 euros TTC.

Proposition approuvée à l'unanimité.

6^e délibération : admissions en non valeur sur les budgets Eau et Assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que deux états de non-valeur ont été remis par la Trésorerie d'Yssingaux, à la date du 7 septembre 2018 : l'un, sur le budget Assainissement, d'un montant de 117,30 euros, et l'autre, sur le budget Eau, d'un montant de 273,74 euros, relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017.

Sur proposition de Madame la Trésorière d'Yssingaux, Monsieur le Maire propose d'accepter en non-valeur ces deux sommes.

Proposition approuvée à l'unanimité.

7^e délibération : création d'un emploi permanent à temps non complet pour un agent contractuel de droit public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la création d'un emploi de gestionnaire de la salle multi activités est justifiée pour le bon fonctionnement de cette dernière, comprenant la gestion du planning et la gestion administrative liées aux réservations, la remise des clés, l'établissement des états des lieux, l'entretien des locaux ainsi que la gestion des produits d'entretien.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste, de catégorie C, à raison de 3 heures 45 minutes hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2019, et, par conséquent, la modification du tableau des effectifs.

Proposition approuvée à l'unanimité.

8^e délibération : ONF : approbation de l'assiette des coupes en 2019 pour les forêts relevant du régime forestier

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2019 par l'ONF (Office National des Forêts).

Après délibération, le Conseil municipal décide d'accepter l'ensemble des propositions de coupes.

Décision approuvée à l'unanimité.

9^e délibération : mise à jour de la liste des membres de la section des Côts

Dans le cadre du bénéfice de l'affouage, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre à jour la liste des membres de la section des Côts, Coursoux et Grail.

Proposition approuvée à l'unanimité.

10^e délibération : convention de regroupement dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE)

Dans le cadre de la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Énergétique du 13 juillet 2015, les collectivités ont la possibilité de bénéficier de certificat d'économie d'énergie.

De ce fait, le Département propose aux communes de se regrouper, et de signer une convention pour la période 2018 – 2020.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le département de la Haute-Loire.

Proposition approuvée à l'unanimité.

11^e délibération : décision modificative n° 4 pour régularisation d'opérations d'inventaire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des écritures de régularisation au niveau de l'inventaire sont à effectuer.

Le Conseil municipal approuve, après délibération, la décision modificative du budget Commune.

Proposition approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

- adressage des lieux-dits : une réunion publique est programmée le 30 novembre 2018 à 20 h à la salle multi activités

- 100^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 : une cérémonie aura lieu le 18 novembre